Nations Unies S/PV.4883

Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4883e séance

Mardi 16 décembre 2003, à 10 h 15

New York

Président :	M. Tafrov	(Bulgarie)
Membres :	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Berruga Filoy
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) et du paragraphe 12 de la résolution 1511 (2003) du Conseil de sécurité (S/2003/1149)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-65716 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) et du paragraphe 12 de la résolution 1511 (2003) du Conseil de sécurité (S/2003/1149)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Chargé d'affaires par intérim d'Iraq une lettre dans laquelle il demande que S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères d'Iraq, soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil et selon l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, d'inviter S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères d'Iraq, à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères M. Hoshyar Zebari.

Sur l'invitation du Président, M. Zebari (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général (S/2003/1149) présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) et du paragraphe 12 de la résolution 1511 (2003). J'attire également l'attention des membres sur les documents suivants : lettre datée du 2 décembre 2003, adressée au Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président du Conseil de sécurité (S/2003/1169); et lettre datée du 11 décembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/1170).

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à la présente séance, je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons trois jours après la capture de Saddam Hussein par les forces de la Coalition. Sa capture n'est pas simplement une synthèse de la chute de l'ancien régime en Iraq. Elle marque aussi un nouveau départ dans la tâche essentielle qui consiste à aider les Iraquiens à prendre leur destin en main – à les aider à créer un Iraq sûr, stable et indépendant qui pourra à nouveau occuper la place qui lui revient dans la région et au sein de la communauté internationale.

La restauration de l'exercice effectif de la souveraineté aux Iraquiens, sous forme d'un gouvernement provisoire, est urgente. Il n'y a peut-être pas assez de temps pour organiser des élections libres, équitables et crédibles à cette fin, mais il est essentiel que le processus menant à la formation d'un gouvernement provisoire soit pleinement inclusif et transparent. Toutes les couches de la société iraquienne doivent se sentir représentées dans les institutions naissantes de leur pays. Personne ne doit se sentir exclu, en attendant la tenue future d'élections libres d'une assemblée constituante et d'un parlement. Les Iraquiens doivent vraiment s'approprier le processus par lequel ils sont gouvernés.

Je tiens également à dire aussi qu'il est souhaitable que M. Hussein réponde de ses actes passés, par le biais d'une procédure qui réponde aux normes internationales de justice les plus élevées. Répondre des actes du passé sera une partie importante du processus de réconciliation nationale, qui est essentiel pour l'Iraq et pour tous les Iraquiens.

L'Organisation des Nations Unies est disposée à jouer pleinement son rôle pour aider les Iraquiens à reprendre le contrôle de leur destin et à édifier un avenir meilleur. Le rapport dont le Conseil est saisi (S/2003/1149) présente ma réflexion sur cette question de manière détaillée.

Dans sa résolution 1511 (2003) du 16 octobre 2003, le Conseil de sécurité a décidé que l'Organisation des Nations Unies devait renforcer son rôle essentiel en Iraq. Mais il était également conscient de ce que, compte tenu des préoccupations persistantes en matière de sécurité, seul un nombre restreint de fonctionnaires internationaux des Nations Unies étaient actuellement en mesure de continuer à opérer à

l'intérieur du pays. Notre tâche a donc consisté à trouver des moyens créatifs d'intensifier notre engagement malgré notre capacité réduite sur le terrain. Le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui explique comment nous avons tenté de le faire et comment nous nous proposons de continuer à le faire au cours des prochains mois.

Comme mon rapport l'indique clairement, malgré le redéploiement temporaire du personnel international à l'extérieur du pays, l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas désengagée de l'Iraq – loin de là. Cela ne signifie pas non plus que nous ne reviendrons pas au grand complet lorsque les circonstances le permettront. Néanmoins, dans l'intervalle, notre participation à l'importante activité politique et en matière de droits de l'homme sur le terrain a beaucoup pâti de l'attentat à la bombe du 19 août, qui a ravagé le Bureau du Représentant spécial, qui est l'un des principaux domaines d'activité de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Le Bureau doit être reconstitué. J'ai entamé ce processus en nommant Ross Mountain pour assumer les fonctions de mon Représentant spécial par intérim. Il conduira nos efforts pour former une équipe restreinte de la Mission basée à l'extérieur du pays. Il dirigera aussi la planification visant à terme le retour progressif en Iraq de la Mission dès que les circonstances le permettront.

Nous ne saurons dire avec certitude quand les circonstances permettront au personnel international de revenir dans le pays de manière permanente. Mais nous pouvons déjà en faire beaucoup – et nous le faisons – de l'extérieur du pays. Je suis moi-même en contact étroit avec des chefs d'État ou de gouvernement, des Ministres des affaires étrangères et des ambassadeurs pour tenter de forger un consensus international sur la manière d'aller de l'avant. À cette fin, j'ai convoqué le 1er décembre une réunion des membres du Conseil de sécurité et des États de la région. Pour sa part, l'équipe restreinte de la Mission basée dans la région se tiendra informée des faits nouveaux essentiels survenus au plan politique et en matière de droits de l'homme et étudiera les moyens par lesquels l'ONU peut apporter une assistance tout en préparant le terrain à la participation à plus long terme de l'ONU.

Dans l'intervalle, comme l'indique mon rapport, nous avons besoin de beaucoup plus de clarté sur ce qui est attendu de l'Organisation des Nations Unies, par les Iraquiens et la Coalition, en matière d'assistance à la transition politique. Ceci n'est pas, comme certains l'ont dit, une façon pour l'Organisation des Nations Unies de s'écarter du processus. Les enjeux sont trop élevés pour que la communauté internationale se contente de jouer un rôle de spectatrice. Si j'ai exhorté à la clarté, c'est parce qu'en prenant les décisions difficiles qui nous attendent, il me faut évaluer les risques que l'Organisation des Nations Unies doit assumer par rapport au rôle qu'on nous demande de jouer. J'ai donc besoin de savoir comment les responsabilités seront attribuées et qui prendra telle ou telle décision. Par-dessus tout, j'ai besoin de savoir ce que les Iraquiens attendent de l'ONU, et si nous serons à même de répondre à ces attentes.

La situation en Iraq va probablement rester difficile. Il n'y a pas lieu d'espérer que la fin de l'occupation et la formation d'un gouvernement provisoire mettront automatiquement fin à l'insécurité, même si l'on est en droit d'espérer une certaine amélioration. Les faits survenus ces trois derniers jours devraient nous rappeler que nous devons rester prudents dans nos analyses. Il n'y a pas de panacée.

Pourtant, une transition crédible et ouverte à tous, c'est-à-dire qui élargisse à la base l'appui dont jouit le Gouvernement iraquien provisoire, offre le meilleur espoir de stabilité et de mobilisation politique des Iraquiens contre la violence.

Tout au long de ce chemin, des obstacles immenses vont se dresser. Mais ces obstacles ne seront pas insurmontables dès lors qu'il existera un programme national véritablement iraquien et soutenu par une communauté internationale unie, y compris par les voisins de l'Iraq et par les principaux États de la région, qui ont un rôle déterminant à jouer.

Une aide politique, financière et militaire sera encore nécessaire pendant un certain temps. Comme je le souligne dans mon rapport, le peuple iraquien a besoin de recevoir l'assurance que la communauté internationale – aussi bien les membres de la Coalition que les autres États – répondra généreusement à leur appel à l'aide. De plus, ils ont besoin de savoir que ces engagements seront maintenus après la formation d'un gouvernement provisoire et lorsque la situation en Iraq ne fera plus la une des journaux.

Les 26 millions d'habitants que compte l'Iraq viennent de vivre plusieurs décennies de guerre, de

sanctions, de tyrannie et de misère. Ils traversent maintenant un processus qui va définir l'avenir de leur pays, dans leur propre intérêt et en hommage à ceux qui ont apporté une aide au prix de leur vie.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

M. Zebari (Iraq) (*parle en anglais*) : Samedi restera une journée historique pour l'Iraq. Nous, les Iraquiens, qui avons tant attendu la fin de notre cauchemar, sommes enfin débarrassés de Saddam Hussein et, donc, de la peur, du génocide et de la terreur dont il était la cause, et il ne reviendra jamais. À présent, il doit plutôt répondre de ses crimes contre l'humanité devant les Iraquiens. Les Iraquiens peuvent enfin entamer le processus de cicatrisation tant nécessaire, qui consiste à rechercher l'unité, la paix et la réconciliation nationale sans que l'ombre du mal plane au-dessus d'eux.

Au nom du peuple iraquien, je remercie la Coalition d'avoir permis que ce meurtrier soit remis entre les mains de ce peuple qu'il a si longtemps brutalisé, afin que justice soit enfin faite. Tout en célébrant cet événement, nous devons persévérer dans nos efforts pour donner à notre peuple les moyens de prendre rapidement son destin en mains, et pour que la capture de Saddam Hussein marque le début d'une nouvelle ère dans l'histoire de l'Iraq.

Conformément au paragraphe 7 de la résolution 1511 (2003) du Conseil de sécurité, qui invite le Conseil de gouvernement à lui communiquer un calendrier aux fins de la rédaction d'une nouvelle constitution et de la tenue d'élections démocratiques, nous voudrions présenter au Conseil de sécurité le calendrier adopté aux termes de l'Accord sur le processus politique. Cet accord a été signé le 15 novembre à Bagdad par le Conseil de gouvernement iraquien et l'Autorité provisoire de la Coalition, et les grandes phases et conditions suivantes y sont définies.

Le Conseil de gouvernement iraquien, après consultation avec l'Autorité provisoire de la Coalition, rédigera une loi fondamentale dans laquelle seront énoncés le calendrier pour la tenue des élections, le mandat d'une administration iraquienne de transition souveraine et les principes à appliquer avant l'élaboration d'une constitution définitive. Des éléments essentiels sont, notamment, des dispositions relatives aux droits de l'homme et à la garantie des libertés, une structure fédérale pour l'Iraq, le contrôle civil des forces armées iraquiennes, l'indépendance de la justice et un calendrier pour la rédaction et la ratification de la nouvelle constitution iraquienne et pour la tenue d'élections au scrutin direct. Cette loi fondamentale devra être entérinée le 28 février 2004 au plus tard.

Des accords bilatéraux sur la sécurité et le statut des forces de la Coalition en Iraq seront conclus avec la Coalition avant la fin du mois de mars 2004.

Les membres d'une assemblée nationale de transition seront élus par des collèges électoraux dans chacune des 18 provinces de l'Iraq, sous l'égide d'un comité national composé d'Iraquiens désignés. Les membres de ces collèges électoraux seront désignés sur proposition des partis politiques, des conseils locaux, des organisations professionnelles, des milieux universitaires, des associations civiques et des groupes tribaux et religieux. Chaque collège électoral élira des représentants à la nouvelle assemblée nationale de transition d'ici au 31 mai 2004.

À son tour, le 30 juin 2004 au plus tard, l'assemblée élira les membres de l'exécutif et nommera les ministres, qui formeront l'administration transitoire, investie des pleins pouvoirs souverains. Après quoi, l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement seront dissous.

D'après le calendrier arrêté dans la loi fondamentale, une convention constitutionnelle chargée d'élaborer une constitution définitive pour l'Iraq sera directement élue par le peuple iraquien le 15 mars 2005 au plus tard. Un projet définitif de constitution sera ensuite soumis à un référendum populaire pour ratification.

Puis, un nouveau gouvernement iraquien sera élu, selon les modalités fixées dans la nouvelle constitution, avant le 31 décembre 2005, date à laquelle la loi fondamentale viendra à expiration.

Ce projet prévoit dans le moindre détail les mesures à prendre pour restaurer dûment la souveraineté entière de l'Iraq, dans un premier temps par l'entremise d'une administration de transition, puis au moyen d'une nouvelle constitution historique pour notre pays. Le Conseil de gouvernement a avalisé à l'unanimité ce calendrier dès sa création. Nous le

jugeons clair, complet et réaliste, et nous demeurons fermement attachés à sa mise en oeuvre. Cependant, nous tenons à souligner que tout progrès continuera de dépendre des conditions de sécurité en Iraq; tant que nous ne verrons pas d'améliorations notables, le chemin à parcourir ne sera pas facile. Si la capture de Saddam Hussein va asséner un coup rude à ses anciens fidèles mal inspirés, nous n'en devons pas moins donner aux Iraquiens les moyens de prendre leur propre sécurité en mains. Le calendrier prévoit une échéance très précise pour le transfert de cette responsabilité aux Iraquiens, mais cela doit aller de pair avec un processus politique qui conduira à la mise en place d'un gouvernement iraquien souverain.

L'Iraq est un pays qui a été traumatisé par des décennies de souffrances indicibles et de violations flagrantes des droits de l'homme et par les effets de politiques systématiques visant à diviser le pays selon les appartenances ethniques ou religieuses. Ce dont vous être témoins aujourd'hui, c'est d'un effort sans précédent de la part des dirigeants et des groupes politiques, religieux, ethniques et sectaires pour s'unir contre la tyrannie du passé et oeuvrer de concert à l'édification d'un avenir démocratique pour notre peuple. Cette dynamique exige un encouragement et une reconnaissance internationales de façon que le peuple iraquien puisse aller de l'avant avec confiance et espoir. L'Iraq ne doit plus vivre dans le passé mais se tourner vers l'avenir, et l'Organisation des Nations Unies est l'instance principale pour une action internationale collective pour nous aider à atteindre nos objectifs consistant à restructurer et à démocratiser notre pays.

Le peuple iraquien s'est toujours félicité du rôle vital joué par l'ONU en Iraq, et il a toujours apprécié ses services humanitaires et son attachement à des programmes, qui ont constitué une bouée de sauvetage pour un grand nombre d'Iraquiens durant l'interminable crise iraquienne. J'aimerais rendre hommage au regretté Sergio Vieira de Mello, qui a illustré de façon exemplaire l'efficacité dont l'ONU peut faire preuve en Iraq. Ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur de travailler avec lui peuvent vous décrire les efforts qu'il a déployés pour faire avancer le processus de paix, notamment en vue de la création du Conseil de gouvernement, et nous sommes profondément affectés par son décès tragique qui ne pouvait survenir à un pire moment.

Sa contribution souligne la nécessité pour l'ONU d'accroître son rôle en Iraq à plusieurs niveaux : fournir des secours humanitaires, renforcer les capacités, consolider la nation, encourager le développement durable et faire avancer le processus électoral et politique. Nous préconisons par conséquent la nomination d'un représentant spécial en Iraq. L'aide et les services spécialisés des Nations Unies ne sauraient être efficaces s'ils sont fournis depuis Chypre ou Amman. Nous comprenons bien les pertes dévastatrices essuyées par l'ONU le 19 août, mais l'Organisation rassure par sa présence dans nombre de situations dangereuses et difficiles, et nous sommes disposés à lui assurer la sécurité requise pour qu'elle revienne en Iraq.

Nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général du Représentant spécial par intérim, M. Ross Mountain, et nous attendons avec intérêt de le rencontrer à Bagdad pour évoquer le rôle de l'ONU et ses opérations en Iraq.

Nous appelons les Membres de l'ONU à surmonter leurs divergences en ce qui concerne la décision relative à la guerre à l'Iraq et à s'unir en vue de forger un consensus international. Le règlement des comptes avec la Coalition dirigée par les États-Unis ne doit pas se faire aux dépens de la stabilité en Iraq. Les différences politiques doivent passer à l'arrière-plan pour aider le peuple iraquien qui lutte au quotidien pour retrouver la sécurité, l'emploi, les libertés fondamentales et tous les droits que l'ONU doit défendre en vertu de la Charte.

Pour sa part, un Iraq nouveau s'ouvre à ses voisins et à la communauté internationale, mais nous insistons pour jouer pleinement notre rôle dans toute initiative concernant l'avenir de notre pays. Sans la participation de l'Iraq aux débats portant sur des intérêts iraquiens, comme le groupe de contact de l'ONU récemment formé, les décisions prises ne seront pas considérées comme étant valables. L'Iraq est notre pays, et notre avis doit être pris en compte. En tant qu'Iraquiens, nous sommes fortement en désaccord avec ceux qui contestent la légitimité des autorités iraquiennes actuelles. J'aimerais rappeler que le Conseil de gouvernement est l'organe de gouvernement le plus représentatif et démocratique de la région. C'est pour cette raison que les membres du Conseil de sécurité devraient nous tendre la main et encourager cette démocratie naissante dans une région dominée par des régimes autocratiques.

Avec tout notre respect, la situation de l'Iraq est bien plus compliquée que celle de l'Afghanistan ou de la Somalie. Sa situation géographique et stratégique signifie que toute évolution en Iraq aura une incidence sur la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Les États Membres de l'ONU ont une responsabilité internationale d'intensifier la coopération et d'aplanir leurs divergences pour nous aider à lutter contre le terrorisme. L'Iraq attire comme un aimant de plus en plus les terroristes et tous ceux qui veulent livrer bataille contre les États-Unis sur notre territoire.

Ce n'est toutefois pas un problème qui se pose uniquement pour les forces de la Coalition. De même que le fléau du terrorisme est un phénomène mondial, la situation en matière de sécurité en Iraq ne saurait être perçue isolément. Si l'on permettait aux terroristes de gagner la partie en Iraq, les conséquences se feraient sentir au-delà de nos frontières et aucun pays ne serait sûr. L'échéancier que nous vous avons exposé aujourd'hui représente le calendrier pour parvenir à un Iraq stable et démocratique, au coeur du Moyen-Orient, et nous avons tous à coeur les intérêts nationaux et nous avons en partage la responsabilité de faire en sorte que cela marche.

Il y a un an, le Conseil de sécurité était divisé entre ceux qui voulaient apaiser Saddam Hussein et ceux qui voulaient qu'il réponde de ses actes. L'Organisation des Nations Unies n'est pas parvenue à sauver le peuple iraquien d'une tyrannie meurtrière qui a duré plus de 35 ans, et aujourd'hui, les milliers de victimes qui sont exhumées sont un témoignages horrible de cet échec. L'ONU ne doit pas à nouveau laisser tomber le peuple iraquien.

Après huit mois de libération, les Iraquiens commencent à se remettre sur pied avec l'aide de leurs alliés et amis, et ils attendent avec impatience l'aide de la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui aux membres du Conseil de sécurité de bien vouloir laisser de côté leurs divergences, d'oeuvrer de concert avec nous et avec tous ceux qui ont tant donné et tant sacrifié, pour que nous puissions parvenir à nos objectifs communs d'un Iraq souverain, uni et démocratique.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq de sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent le Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq et les membres du Conseil de sécurité à poursuivre l'examen de la question en séance privée.

La séance est levée à 10 h 50.